



swiss safety
center

ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, vous êtes, en tant qu'employeurs, constamment confrontés à de nouvelles exigences, par exemple dans le cadre de l'entretien ou du contrôle d'appareils électriques branchés ou de rayonnages et d'échelles portables. La manière dont ces exigences doivent être mises en œuvre dans les entreprises manque souvent de clarté.

En tant que conseillers, nous sommes au cœur de l'action pour vous y aider. Nous collaborons avec des comités, des associations et des compagnies d'assurances, recherchons ou apportons des éclaircissements avec les autorités, afin d'élaborer pour vous des solutions durablement performantes et économiques.

Notre article principal est consacré aux échelles portables et à leur contrôle.

Dans le document CL 67028, la Suva indique: «Les échelles doivent être contrôlées par des spécialistes.» Nous nous sommes demandé qui est habilité à effectuer le contrôle des échelles et en quoi consiste celui-ci. Stefan Bürgler a effectué des recherches pour vous et a fait un constat étonnant.



Katharina Adelberger, responsable STPS pour l'ensemble de la Suisse, Swiss Safety Center

ARTICLE PRINCIPAL

Échelles portables: un thème récurrent dans la sécurité au travail

Les échelles portables sont volontiers utilisées car elles sont économiques, maniables et faciles d'utilisation. Mais toutes les échelles ne sont pas adaptées à chaque situation. Leur utilisation nécessite le respect de quelques règles de sécurité. Selon la directive CFST 6512, les échelles portables doivent être régulièrement contrôlées par un spécialiste et conformément aux prescriptions de la SUVA. Qu'est-ce que cela implique pour votre entreprise? Qui peut effectuer le contrôle des échelles et en quoi consiste ce contrôle?



■ Près de 6000 accidents professionnels surviennent en moyenne chaque année lors de l'utilisation d'échelles. Parmi eux, quatre sont mortels et une centaine entraîne une invalidité. Les accidents et la chute sont principalement dus à des échelles défectueuses ou mal utilisées ainsi qu'à leur glissement ou leur basculement.

Principales règles de sécurité à respecter lors de la manipulation d'échelles

1. Planifiez l'utilisation. En cas d'utilisation plus longue que prévu, envisagez une alternative (plateforme mobile, échafaudage roulant). Les durées d'utilisation admises portent uniquement sur des travaux tels que le remplacement d'ampoules.
2. Lors de l'utilisation, tenez compte de l'environnement de travail (câbles électriques, voies de circulation).
3. Si la hauteur de chute à partir de la surface d'appui est supérieure à trois mètres, un dispositif anti-chute est nécessaire.
4. Avant d'utiliser l'échelle, effectuez un rapide contrôle visuel pour vous assurer qu'elle est intacte.
5. Les échelles ne doivent pas être utilisées

pour le transport de matériel. Le transport d'un outil léger est possible mais le collaborateur doit pouvoir se tenir aux échelons avec les deux mains.

6. Utilisez une échelle suffisamment longue pour garantir un passage sécurisé.
7. L'angle de l'échelle doit toujours être d'environ 70 degrés.
8. Travaillez toujours sur l'échelle avec des chaussures adaptées.

Qui est habilité à contrôler les échelles?

Toute personne ayant suivi une formation chez le fabricant est autorisée à contrôler les échelles. Si une entreprise utilise des échelles de différents fournisseurs, plusieurs jours de formation peuvent s'avérer nécessaires. Si vous achetez vos échelles auprès d'un grossiste dans un magasin de bricolage, il peut être difficile de trouver le fabricant. Une personne qui a suivi le cours de base en sécurité au travail et protection de la santé ou même un ingénieur en sécurité selon EigV n'est pas considérée comme un spécialiste.

En quoi consiste le contrôle de l'échelle?

Le contrôle complet doit être effectué de manière systématique. Les échelles doivent

être recensées et inventoriées. Le contrôle doit être clairement documenté.

Principaux aspects du contrôle de l'échelle:

1. Une fiche de contrôle renseignant sur les données suivantes:

- Entreprise
- Service
- Numéro d'inventaire
- Lieu d'utilisation
- Date
- Contrôleur
- Type de montée (échelle simple p. ex.)
- Matériau (aluminium p. ex.)
- Nombre d'échelons
- Longueur de l'échelle
- Fabricant
- Type
- Date de l'achat

2. Une liste de contrôle contenant les points suivants:

- Mode d'emploi et marquages disponibles (notice du fabricant, pictogrammes)
- Traverses (dommages, arêtes vives)
- Échelons, marches, plateforme (déformation, raccordement au montant)

- Sécurité anti-écartement (intégralité, fonctionnalité)
- Pièces d'armature (corrosion, lubrification des pièces mécaniques)
- Pieds ou marches, roulettes (intégralité, fixation)
- Accessoires tels qu'une rallonge de montant ou un support mural (fixation)

Le résultat doit être consigné par écrit à la fin de la liste de contrôle. Principaux points à vérifier:

1. L'échelle est en bon état et prête à l'emploi (joindre le certificat d'entretien).
2. Une réparation est nécessaire (signaler l'échelle concernée).
3. L'échelle doit être éliminée (ajustement de l'inventaire).
4. Remarques
5. Prochain contrôle
6. Contrôle de l'échelle effectué (date, signature)

Notre expérience pratique

Certaines entreprises font contrôler leurs échelles en externe et paient à cette fin jusqu'à 15 000 francs suisses par an. D'autres ne les contrôlent pas ou seule-

ment de manière superficielle; dans ces entreprises, nous tombons régulièrement sur des échelles défectueuses.

Il est important pour notre équipe de spécialistes en matière de sécurité que vos échelles soient sûres et contrôlées régulièrement. Ceci requiert toutefois une solution réalisable pour votre entreprise. Nous vous proposons une solution avantageuse dans ce cadre.

Nos offres

Former le formateur: nous vous assistons dans l'organisation d'un contrôle systématique des échelles, du contrôle sur place et de la formation de votre service technique par un spécialiste disposant d'une formation supplémentaire dans ce domaine. **Solution tout-en-un:** Notre solution s'applique à toutes les marques d'échelles portables. Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite d'ici là un bon travail sans accident.

Stefan Bürgler, conseiller STPS et GIR, Swiss Safety Center

ACTUALITÉ

■ Système de management

Safety Certificate Contractors

■ Lors de l'attribution de mandats, de plus en plus de clients font exclusivement appel à des sous-traitants (contractants) qui peuvent démontrer la mise en œuvre d'un système de management pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

La procédure SCC (Safety Certificate Contractors) est un ensemble de règles relatives à un système de management certifiable. La certification est effectuée par un organisme de certification accrédité. Swiss Safety Center SA propose dans ce domaine des formations continues dispensées dans sa propre académie ainsi que des formations en interne directement chez le client.

■ Formation

Passerelle vers le brevet fédéral STPS de spécialiste

■ Swiss Safety Center propose désormais une passerelle vers le brevet fédéral STPS de spécialiste. Celle-ci a été développée à l'intention des experts et ingénieurs en sécurité qui travaillent en tant que généralistes dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Un ensemble de trois modules – également proposés séparément – vous permet de compléter vos connaissances acquises dans le cadre des cours CFST Chargé de sécurité en abordant certaines thématiques en lien avec la protection de la santé et des travailleurs. En réussissant l'examen professionnel, vous ferez partie des premiers spécialistes STPS avec brevet fédéral sur le marché du travail.

■ Sécurité au travail et protection de la santé

Des collaborateurs en bonne santé grâce à la gestion de la santé en entreprise

■ Les collaborateurs en bonne santé, efficaces et motivés sont un facteur de succès pour chaque entreprise. Les collaborateurs absents entraînent des charges supplémentaires pour les supérieurs et les collègues ainsi que des coûts d'exploitation élevés. La gestion de la santé en entreprise (GSE) contribue au maintien de la santé et de l'efficacité des collaborateurs ainsi qu'à la promotion de l'image de l'entreprise. La santé et la sécurité au travail, la gestion des absences, du temps et des situations particulières ainsi que la promotion de la santé en entreprise constituent les fondements de la GSE. Nos spécialistes en sécurité seront ravis de vous aider à la mise en place d'une GSE.

IMPRESSUM

Éditeur: Swiss Safety Center SA, Richtstrasse 15, Postfach, CH-8304 Wallisellen, Tel. +41 44 877 62 22, www.safetycenter.ch

Rédaction: Dr. Raffael Schubiger, Franco Brunner, Susanne Gerber